|  |  |
| --- | --- |
| **Bureau de la normalisation des télécommunications** | **logo_F_** |
|  |  |

Genève, le 18 février 2011

|  |  |
| --- | --- |
| Réf.: | **Circulaire TSB 169** COM 12/JKK |
|  |  |
| Tél.: | +41 22 730 5780 |
| Fax: | +41 22 730 5853 |
| E-mail: | [tsbsg12@itu.int](mailto:tsbsg12@itu.int) |

|  |
| --- |
| - Aux administrations des Etats Membres de l'Union  **Copie:**  - Aux Membres du Secteur UIT-T;  - Aux Associés de l'UIT-T;  - Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 12;  - Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;  - Au Directeur du Bureau des radiocommunications |

|  |  |
| --- | --- |
| Objet: | **Proposition de suppression des Questions 10/12 et 2/12** |

Madame, Monsieur,

1 A la demande du Président de la Commission d'études 12 (Qualité de fonctionnement, qualité de service et qualité d'expérience), j'ai l'honneur de vous informer que ladite Commission, à sa réunion du 18 au 27 janvier 2011, a décidé de supprimer les Questions 10/12 et 2/12, conformément aux dispositions de la Section 7, § 7.4.1, de la Résolution 1 de l'AMNT (Johannesburg, 2008), par consensus entre les Membres présents.

2 Vous trouverez à l'**Annexe 1** un résumé explicatif des motifs qui ont conduit à la suppression de ces Questions.

3 Compte tenu des dispositions de la Résolution 1, Section 7, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire savoir au plus tard **le 18 avril 2011** à 24 heures UTC si votre administration approuve la suppression de ces Questions.

4 Si des Etats Membres n'approuvent pas la suppression de cette ces Questions, ils sont invités à faire connaître leurs raisons et à proposer les modifications propres à faciliter la poursuite de l'étude de ces Questions.

5 Après la date mentionnée ci-dessus 18 avril 2011, le Directeur du TSB fera connaître les résultats de la présente consultation par une circulaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Malcolm Johnson  
Directeur du Bureau de la  
normalisation des télécommunications

**Annexe**: 1

annexe 1

(de la circulaire TSB 169)

Motifs de la suppression de la Question 10/12

Etant donné qu'aucune contribution concernant spécifiquement la Question 10/12 n'a été reçue au cours des trois dernières réunions, il a été décidé de fusionner la partie pertinente de cette Question et la Question 11/12 qui a été révisée en conséquence. La Question 11/12 révisée est maintenant approuvée et il est donc proposé de supprimer la Question 10/12.

Motifs de la suppression de la Question 2/12

Etant donné qu'aucune contribution concernant spécifiquement la Question 2/12 n'a été reçue au cours des trois dernières réunions, il a été décidé de fusionner la partie pertinente de cette Question et la Question 13/12 qui a été révisée en conséquence. La Question 13/12 révisée est maintenant approuvée et il est donc proposé de supprimer la Question 2/12.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_